

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE ASTELLIA



Le présent document relatif aux autres informations de la société Astellia a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 13 décembre 2017, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Astellia.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat initiée par EXFO Inc. visant les actions de la société Astellia, visée par l'AMF le 12 décembre 2017 sous le numéro 17-631, en application d'une décision de conformité en date du 12 décembre 2017.

Le présent document est disponible sur le site internet de la société Astellia (www.astellia.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Astellia
2, rue Jacqueline Auriol, 35136 Saint-Jacques de-la-Lande
France

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	3
2. INFORMATIONS GENERALES	4
2.1 Forme juridique et siège social.....	4
2.2 Exercice social.....	4
2.3 Objet social	4
2.4 Répartition du capital.....	4
2.5 Instruments donnant accès au capital	5
2.6 Forme et transmission des actions	5
2.7 Droits et obligations attachés aux actions.....	5
2.8 Administration, direction générale et contrôle	6
2.9 Situation financière.....	6
3. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	6
4. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL.....	7
4.1 Modification de la composition du Conseil d'administration de la Société.....	7
4.2 Attribution gratuite d'actions.....	7
5. COMMUNICATION FINANCIERE DEPUIS LE RAPPORT SEMESTRIEL.....	7
6. FACTEURS DE RISQUE	8
7. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	8
8. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT	8

1. PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, EXFO Inc., une société de droit canadien dont le siège social est situé au 400 avenue Godin, Québec, Québec, G1M 2K2, Canada et immatriculée au Registre des Sociétés au Canada sous le numéro 197586-2, dont les titres sont admis aux négociations au NASDAQ et à la bourse de Toronto (« **EXFO** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de la société Astellia, une société anonyme ayant un capital social de 1.295.225,50 euros, dont le siège social est situé au 2 rue Jacqueline Auriol, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 780 241 (« **Astellia** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0004176535 (mnémonique : ALAST) (les « **Actions** »), d'acquérir la totalité de leurs Actions, au prix unitaire de 10 euros (l'« **Offre** »).

L'Offre vise la totalité des Actions existantes de la Société à la date du dépôt de l'Offre, soit à la connaissance de la Société, 2.590.451 Actions, à l'exception des 856.750 Actions détenues par EXFO à la date du présent document, soit un nombre total de 1.733.701 Actions, étant précisé que :

- la Société s'est engagée à ne pas apporter à l'Offre les 1.563 Actions auto-détenues par la Société qui font l'objet d'un contrat de liquidité conclu avec Portzamparc¹ ; et
- sous réserve des cas exceptionnels de levée des indisponibilités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables (décès ou invalidité du bénéficiaire), les 2.500 actions gratuites définitivement acquises à la date du présent document dont la période de conservation n'aura pas expiré à la date de clôture de l'Offre (et, le cas échéant, à la clôture de l'Offre réouverte en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF (l'« **Offre Réouverte** »)) ne pourront pas être apportées à l'Offre.

En tant que de besoin, il est précisé que l'Offre ne vise pas, sous réserve des cas exceptionnels de levée des indisponibilités prévues par les dispositions légales ou réglementaires applicables (décès ou invalidité du bénéficiaire), les 26.000 actions attribuées gratuitement dont la période d'acquisition ne sera pas expirée à la date de clôture de l'Offre (et, le cas échéant, à la clôture de l'Offre Réouverte).

Dans le cadre de cette Offre qui sera réalisée selon la procédure normale prévue par les articles 232-1 et suivants du règlement général l'AMF, l'Initiateur s'engage irrévocablement, pendant une période de vingt-cinq jours de négociation, à acquérir auprès des actionnaires d'Astellia la totalité des Actions qui seront apportées à l'Offre, au prix de 10 euros par Action.

Société Générale, en qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, si le nombre d'Actions non présentées à l'Offre, ou à l'Offre

¹ Le contrat de liquidité avec Portzamparc a été suspendu avec effet au 6 septembre 2017.

Réouverture selon le cas, par les actionnaires minoritaires de la Société ne représente pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société (le « **Seuil de Retrait Obligatoire** »), l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre dans un délai maximum de dix (10) jours de négociation à compter de la publication du résultat de l'Offre s'il est constaté que le Seuil de Retrait Obligatoire est atteint, auquel cas l'Offre ne sera pas réouverte, ou, selon le cas, dans un délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'Offre Réouverte si ce seuil est seulement atteint à l'issue de l'Offre Réouverte.

L'Offre est soumise au seuil de caducité prévu par l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1 Forme juridique et siège social

Astellia est une société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1.295.225,50 euros, dont le siège social est situé au 2 rue Jacqueline Auriol, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 780 241.

2.2 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.3 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'étude, la réalisation et la distribution de produits électroniques, informatiques, matériels ou logiciels et la prestation de tous services associés auxdits produits ;
- et, en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2.4 Répartition du capital

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 1.295.225,50 euros, divisé en 2.590.451 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérés et toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote théoriques s'établit à 3.155.118 au 30 novembre 2017.

Au 30 novembre 2017, à la connaissance de la Société, à la suite de la réalisation de l'Achat de Blocs, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% Capital	Nombre de droits de vote théoriques ²	% Droits de vote théoriques ²
EXFO	856.750	33,07%	856.750	27,15%
ISATIS Capital (2 fonds)	97.925	3,78%	97.925	3,10%
Actions auto-détenues	1.563	0,06%	1.563	0,05%
Flottant	1.634.213	63,09%	2.198.941	69,70%
TOTAL	2.590.451	100%	3.155.118	100%

2.5 Instruments donnant accès au capital

La Société a procédé à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des articles L. 225-197-1 du code de commerce qui sont décrites dans le Rapport Annuel (tel que ce terme est défini à la section 4).

2.6 Forme et transmission des actions

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions inscrites en compte se transmettent librement par virement de compte à compte.

La transmission d'actions, à quelque titre et sous quelque forme qu'elle soit, est libre.

2.7 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Sauf les cas où la loi en dispose autrement, il est attaché un droit de vote à chaque action. Cependant, toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent.

² Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en ce compris les Actions privées de ces droits de vote, à savoir 2.590.451 Actions représentant 3.155.118 droits de vote théoriques au 30 novembre 2017.

2.8 Administration, direction générale et contrôle

La Société est dotée d'un conseil d'administration dont les membres sont les suivants :

- Monsieur Christian Queffelec, administrateur, président ;
- Monsieur Abdelkrim Benamar, administrateur, directeur général ;
- Monsieur Julien Lecoivre, administrateur, directeur général délégué ;
- Monsieur Frédéric Vergine, administrateur, directeur général délégué ;
- Monsieur Emmanuel Audoussot, administrateur ;
- GO Capital, représentée par Monsieur Eric Cozanet, administrateur ;
- Monsieur Jacques Méheut, administrateur indépendant ;
- TIC Consultants, représentée par Monsieur Jean-Pierre Dumolard, administrateur indépendant.

Les commissaires aux comptes titulaires de la Société sont Ernst & Young et autres et MGA Audit. Les commissaires aux comptes suppléants de la Société sont Auditex et Monsieur Olivier Lescouet.

2.9 Situation financière

Au 30 juin 2017, le total bilan s'élève à 64.903.549 euros. Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 17.097.164 euros.

Au 30 novembre 2017, la trésorerie s'élève à 3,5 millions d'euros (contre 4,5 millions d'euros au 30 juin 2017) sous l'effet du résultat déficitaire du premier semestre de l'exercice en cours. L'endettement, quant à lui, a en revanche diminué du fait de remboursements d'un montant de 3 millions d'euros (1,2 million d'euros dans le cadre de prêts à moyen terme et 1,8 millions d'euros dans le cadre de la mobilisation du crédit d'impôt recherche), après obtention de financements supplémentaires de 1,8 million d'euros (360 mille euros au titre d'un prêt moyen terme et 1,45 million d'euros au titre de la mobilisation du crédit d'impôt recherche).

Depuis le 30 juin 2017, la Société, qui a poursuivi ses activités courantes en matière notamment de recherche et développement, n'a pas procédé à des investissements fermes significatifs.

3. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel de la Société mis à la disposition du public le 28 avril 2016 (le « **Rapport Annuel** ») et dans le rapport financier semestriel 2017 mis à la disposition du public le 3 octobre 2017 (le « **Rapport Semestriel** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le Rapport Annuel. Le rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 du conseil d'administration figure également dans le

Rapport Annuel. Les informations relatives à la situation comptable et financière de la Société au 30 juin 2017 figurent dans le Rapport Semestriel.

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles sur le site internet de la société Astellia (www.astellia.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Astellia
2, rue Jacqueline Auriol
35136 Saint-Jacques de-la-Lande
France

4. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL

4.1 Modification de la composition du Conseil d'administration de la Société

Messieurs Julien Lecoivre, Frédéric Vergine et Emmanuel Audousset ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil d'administration de la Société, avec effet à la date de clôture de l'Offre et Monsieur Christian Queffelec a démissionné de ses fonctions de membre et président du conseil d'administration, avec effet à compter du premier conseil d'administration de la Société de l'année 2018 qui se réunira dans le courant du mois de janvier de ladite année.

Le conseil d'administration de la Société, réuni le 30 août 2017, a pris acte des démissions présentées par Messieurs Christian Queffelec, Julien Lecoivre, Frédéric Vergine et Emmanuel Audousset et a coopté, en remplacement, trois nouveaux membres du conseil d'administration proposés par EXFO, à savoir Messieurs Germain Lamonde, Pierre Plamondon et Benoît Ringuette, avec effet à la date de clôture de l'Offre.

Ces cooptations, qui prendront effet à la date de clôture de l'Offre, seront soumises à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale.

4.2 Attribution gratuite d'actions

La Société a procédé, au profit de Monsieur Abdelkrim Benamar, administrateur et directeur général de la Société, à une attribution gratuite de :

- 2.500 actions de la Société, le 26 juillet 2016, définitivement acquises en juillet 2017 et soumises à une période de conservation d'une année ;
- 26.000 actions de la Société, le 27 juillet 2017, assortie d'une période d'acquisition d'un an et d'une période de conservation d'un an.

5. COMMUNICATION FINANCIERE DEPUIS LE RAPPORT SEMESTRIEL

Les publications financières relatives à l'année 2017 sont disponibles sur le site Internet de la Société (<http://www.astellia.com>).

Outre le communiqué de presse « Dépôt d'un projet de note en réponse à l'Offre Publique visant les actions de la société Astellia initiée par la société EXFO » publié le 30 novembre 2017 au titre de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF³, les communiqués de presse publiés depuis le Rapport Semestriel et disponibles sur le site Internet de la Société susmentionné sont les suivants :

- 11 octobre 2017 : « EXFO inc. a conclu un accord avec Astellia relatif au dépôt par EXFO inc. d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions Astellia » ;
- 17 octobre 2017 : « Astellia assure la qualité des communications mobiles en vol pour AeroMobile » ;
- 24 octobre 2017 : « Astellia optimise la qualité du réseau virtualisé NFV de Three UK » ;
- 28 novembre 2017 : « EXFO inc. annonce le dépôt d'une offre publique d'achat volontaire sur Astellia ».

Ces quatre communiqués de presse sont reproduits intégralement en annexe.

6. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Annuel.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière ou ses résultats.

7. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel, ainsi que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

8. ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 13 décembre 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2006-07, dans le cadre de l'Offre initiée par EXFO et visant les actions de la société Astellia.

³ Ce communiqué de presse peut être consulté sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.astellia.com/sites/default/files/20171128%20-%20Astellia%20-%20Projet%20de%20communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20correction.pdf>

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Abdelkrim Benamar
Directeur général d'Astellia

ANNEXE

Communiqués de presse

EXFO inc. a conclu un accord avec Astellia relatif au dépôt par EXFO inc. d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions Astellia

- *EXFO qui détient 33,1 % du capital d'Astellia a conclu avec Astellia un accord relatif au dépôt d'une offre publique d'achat volontaire sur le solde du capital.*
- *Les instances représentatives du personnel d'Astellia ont rendu à l'unanimité un avis positif sur l'opération envisagée.*
- *Des engagements d'apport à l'offre publique d'achat qui sera déposée par EXFO ont été conclus avec CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Investissement*

RENNES, FRANCE ; QUEBEC, CANADA, le 11 octobre 2017 – EXFO inc. (« EXFO ») (NASDAQ : EXFO, TSX : EXF), la référence des tests, de la surveillance et de l'analyse de réseaux, et Astellia (« Astellia ») (code ISIN : FR0004176535 – mnémonique ALAST), leader mondial de l'analyse de la performance des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés, annoncent avoir signé le 10 octobre 2017 un accord définitif relatif au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat par EXFO visant les actions Astellia.

La signature de cet accord, soutenu par le Conseil d'administration d'Astellia, fait suite à la réalisation de l'acquisition réalisée hors marché par EXFO de 33,1 % du capital d'Astellia ainsi qu'à la procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel d'Astellia, lesquelles ont rendu, à l'unanimité, un avis favorable sur l'opération envisagée.

Selon les termes de l'accord, EXFO devrait déposer une offre publique d'achat volontaire en numéraire auprès de l'Autorité des marchés financiers. Le prix offert par EXFO serait le même que celui proposé aux actionnaires fondateurs d'Astellia et à Isatis Capital, soit un prix de 10 euros par action Astellia.

Il est rappelé que le prix de 10 euros par action Astellia représente une prime de 44,7 % par rapport au cours de clôture de l'action Astellia le 30 août 2017 précédant l'annonce de l'acquisition hors marché, et de 56,1 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 12 derniers mois. La transaction valorise l'intégralité du capital d'Astellia (sur une base diluée) à environ 25,9 millions d'euros.

Le Conseil d'administration d'Astellia qui devra rendre un avis motivé sur l'offre publique selon les modalités prévues par la réglementation applicable, a désigné le cabinet Associés en Finance en qualité d'expert indépendant en charge d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique d'achat.

Par ailleurs, à ce jour, CM-CIC Capital Privé, d'une part, et CM-CIC Investissement, d'autre part, se sont irrévocablement engagés, sous réserve d'une offre concurrente, à apporter leur participation, respectivement de 3,1% et 5,4% du capital d'Astellia, à l'offre publique qui sera déposée par EXFO.

Sous réserve de l'approbation des autorités françaises au titre du contrôle des investissements étrangers en France et de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers, l'offre publique devrait être ouverte vers la fin de l'année 2017 ou le début de l'année 2018.

A propos d'Astellia

Astellia, un leader mondial de l'analyse de la performance des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés, permet aux opérateurs mobiles d'accroître l'efficacité de leurs infrastructures, la qualité de services, de réduire le risque de perte des clients et de développer leurs revenus. Les solutions de monitoring en temps réel et de dépannage d'Astellia, couvrent l'ensemble des réseaux de bout-en-bout depuis l'accès radio jusqu'au cœur de réseau. À travers son offre produits et services unique, Astellia apporte des solutions d'optimisation automatisée et géolocalisées des réseaux ainsi que d'analyse de données « Big Data ». Astellia optimise chaque maillon de la chaîne de valeur des opérateurs mobiles : opérations de réseau, service à la clientèle, centre de service et marketing. Astellia collabore avec plus de 120 opérateurs dans le monde. Basée en France, Astellia a des opérations importantes en Espagne en plus d'être également au Canada, Liban, Maroc et Afrique du Sud.

A propos d'EXFO

EXFO propose des solutions ingénieuses de test, de surveillance et d'analyse de données de réseaux aux plus grands fournisseurs de services de communication, fabricants d'équipements de réseau et services

Web. Depuis 1985, nous collaborons étroitement avec nos clients dans différents contextes – laboratoires, terrain, centres de données et rencontres de direction, notamment – pour offrir des technologies et des méthodes novatrices à chaque stade du cycle de vie des réseaux. Nos solutions d'orchestration de tests et d'analyse de données 3D en temps réel simplifient le travail des clients en leur apportant des données éclairantes issues des réseaux, des services et des abonnés. Notre priorité : aider nos clients à prospérer dans une industrie en pleine transformation, où l'on ne peut plus se contenter du minimum requis en matière de test, de surveillance et d'analyse. Pour en savoir plus, visitez le site EXFO.com et suivez-nous sur notre blogue (en anglais).

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives selon la U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et il est de notre intention que de telles déclarations prospectives soient sujettes aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations ne renfermant aucun renseignement historique et n'étant aucunement liées à la situation actuelle. Des mots comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « pourrait », « estime », « continue », des expressions similaires ou leurs négatives identifient des déclarations prospectives. De plus, toute déclaration concernant nos attentes, nos prévisions ou toute autre description ayant trait aux événements ou aux circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de notre rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable de ceux des déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont notamment l'incertitude macroéconomique ainsi que les dépenses en capital et l'ampleur des déploiements de réseaux dans les secteurs des télécommunications (dont l'adaptation rapide de nos structures de coûts aux conditions économiques anticipées et la gestion de nos niveaux de stocks en fonction de la demande du marché), les conditions économiques, concurrentielles, financières et de marché futures, la consolidation de l'industrie mondiale des tests et de l'assurance de services de télécommunications et la compétition accrue dans le marché, la capacité d'adapter notre offre de produits aux changements technologiques futurs; la prévisibilité limitée du moment et de la

nature des commandes des clients; les cycles de vente plus longs pour les systèmes complexes en raison des étapes d'acceptation chez les clients qui retardent la constatation des revenus; les taux de change instables, la concentration des ventes, le lancement en temps opportun de nos produits et l'accueil du marché quant à nos nouveaux produits et à d'autres produits futurs, notre capacité à développer avec succès nos activités internationales, notre capacité à intégrer avec succès les entreprises que nous acquérons ainsi que notre capacité à maintenir un personnel technique et de gestion qualifié. Les hypothèses, d'après ce qui précède, impliquent des jugements et des risques qui sont difficiles ou impossibles à prévoir et dont plusieurs sont hors de notre contrôle. D'autres facteurs de risque qui peuvent influencer notre rendement futur et nos opérations sont détaillés dans notre rapport annuel selon le Formulaire 20- F et dans nos autres dépôts auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Nous jugeons que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible, mais nous ne pouvons pas garantir qu'elles s'avéreront exactes. Par conséquent, vous ne devriez pas faire preuve d'une confiance totale en ces déclarations prospectives. Ces déclarations sont valables seulement en date du présent document. À moins que ce ne soit requis par la loi ou la réglementation, nous ne nous engageons pas à réviser ou à mettre à jour ces déclarations afin qu'elles reflètent les événements ou circonstances survenant après la date de ce document.

Pour plus d'informations

Vance Oliver
Directeur, relations avec les investisseurs
(418) 683-0913, poste 23733
vance.oliver@exfo.com

Christian Queffelec
Président d'Astellia
Tel: +33 2 99 04 80 60
bourse@astellia.com

Marie Calleux
Communication Financière
Tel: +33 1 53 65 68 68
astellia@calyptus.net

Astellia assure la qualité des communications mobiles en vol pour AeroMobile

Rennes, France, le 17 octobre 2017 – Astellia, leader mondial de l'analyse de la performance des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés, annonce qu'elle assurera un service de téléphonie mobile de qualité à bord des avions pour AeroMobile. Filiale de Panasonic Avionics Corporation, le fournisseur de connectivité mobile pour l'industrie de l'aviation est implanté au Royaume-Uni.

Pendant leur vol et grâce à AeroMobile, les passagers pourront émettre et recevoir des appels et des messages mais également rester joignables via email, Twitter et autres réseaux sociaux. Le service est simple d'utilisation, le passager devra simplement allumer son mobile pour se connecter au réseau. Il sera directement facturé par son opérateur téléphonique.

Les tableaux de bord de la solution big data d'Astellia permettront à AeroMobile de contrôler les performances du service mobile et de bénéficier d'une vue détaillée de la qualité de service fournie aux abonnés. Des alertes proactives optimiseront les opérations de troubleshooting et permettront d'anticiper d'éventuelles dégradations de qualité.

« Offrir un service client unique reste notre priorité. La solution d'Astellia va grandement contribuer à l'amélioration de la satisfaction des passagers. Nous allons pouvoir évaluer la performance des services plus rapidement et plus efficacement » explique **Kevin Rogers, PDG chez AeroMobile**.

« Nous sommes ravis de collaborer avec AeroMobile au déploiement de services voix et internet de haute qualité pour le confort des utilisateurs en vol » confirme **Sebastien Schultz, Directeur Europe chez Astellia**.

About AeroMobile

AeroMobile Communications Limited is a UK-based mobile service provider for the aviation industry. AeroMobile provides world class, proven, technology and services that enable airline passengers to use their own mobile phones for voice, texting and mobile data whilst inflight. As part of the Panasonic Group's Global Communication Suite, AeroMobile's services are available for installation either at the point of aircraft manufacture (line fit) or on aircraft in service (retrofit) across both Airbus and Boeing aircraft. Since 2008, over 40 million passengers have successfully connected to the AeroMobile network inflight.

The AeroMobile service is currently available on; Air Berlin, Aer Lingus, Air France, Alitalia, Cathay Pacific, Emirates, Etihad, EuroWings, EVA Air, KLM, Lufthansa, Malindo Air, Qatar Airways, SAS, Singapore Airlines, Air Serbia, Air Seychelles, SWISS, Turkish Airlines and Virgin Atlantic. For more information on AeroMobile go to www.aeromobile.net Follow us on Twitter @AeroMobile

Astellia optimise la qualité du réseau virtualisé NFV de Three UK

Rennes, France, 24 octobre 2017- Astellia, leader mondial de l'analyse de la performance des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés, annonce la signature d'un contrat majeur avec l'opérateur Three UK dans le cadre de son projet de virtualisation de son réseau mobile (NFV).

Ce partenariat vise à optimiser la performance du réseau ainsi que l'expérience utilisateur. Pour maximiser l'efficacité des ressources de son infrastructure mobile, réduire les coûts opérationnels et répondre aux évolutions du marché, Three UK entreprend une stratégie de transformation visant à virtualiser l'ensemble de son réseau grâce aux technologies NFV/SDN.

Le NFV permet la mise en œuvre de réseaux flexibles qui peuvent être provisionnés de façon dynamique. Il consiste à virtualiser les fonctions réseau. Cette transformation permet notamment de diminuer la quantité d'équipements propriétaires nécessaires à l'exploitation de services réseau.

Conçue pour s'intégrer dans l'infrastructure NFV de Three UK, la solution de monitoring d'Astellia repose sur des sondes virtualisées et sur une architecture big data. Elle génère des alarmes en temps réel en cas de dégradations de performance et en identifie les causes. Elle interagit avec l'orchestrateur dont le rôle est de contrôler l'intégration de nouveaux services et de fonctions réseau virtuelles (VNF).

Grâce à Nova, Three UK étend ses capacités d'analytique réseau, abonnés et services pour optimiser l'expérience utilisateur. La plateforme CEM (Customer Experience Management) adresse les problématiques métiers de différentes équipes. Nova intègre des algorithmes puissants de détection de problèmes réseau, de churn, de micro-segmentation et fournit des indicateurs de mesure de l'expérience client pour les services voix (VoLTE, VoWiFi, ...), internet mobile, vidéo et messagerie instantanée.

« Le client est une priorité absolue pour Three UK. Nous avons été le premier opérateur à lancer une offre data illimitée sans augmentation de prix. Nos abonnés peuvent profiter sans frais supplémentaires de leurs offres mobiles dans plus de 60 pays, insiste **Adam O'Keeffe, Directeur Transformation OSS chez Three UK**. « Dans ce contexte, Astellia va nous permettre d'améliorer l'expérience utilisateur et de maximiser la performance de notre nouveau réseau virtualisé, » confirme **Adam O'Keeffe**.

« Avec l'émergence des services virtualisés à la demande, la maîtrise de l'expérience client est primordiale. Nous sommes ravis d'accompagner Three UK dans sa migration vers une infrastructure réseau virtuelle efficiente et agile. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour aider Three UK à renforcer la qualité de ses services et exploiter le meilleur de notre connaissance des réseaux et des abonnés, » indique **Sébastien Schultz, Directeur Commercial Europe chez Astellia**.

About Three

Three is a communications company. We are focused on making mobile better for everyone. We want to give customers a quality mobile experience and address the industry issues that frustrate them. We continue to look at ways of improving the experience we offer our customers. Three carries 39% of the UK's mobile data. Our network covers 98% of the UK population. Three UK is a member of CK Hutchison Holdings, which also has investments in

mobile operations in Australia, Austria, Denmark, Hong Kong, Indonesia, Ireland, Italy, Macau, Sri Lanka, Sweden and Vietnam. Three employs over 4,400 people across its offices in Maidenhead, Glasgow and Reading and its 347 retail stores.

For more information visit three.co.uk

EXFO inc. annonce le dépôt d'une offre publique d'achat volontaire sur Astellia

- *EXFO qui détient 33,1 % du capital d'Astellia a déposé une offre publique d'achat volontaire sur le solde du capital*
- *Le prix offert par action est de 10 euros*
- *L'expert indépendant a conclu au caractère équitable de l'offre*
- *Le conseil d'administration d'Astellia a rendu un avis motivé sur l'intérêt de l'offre pour la société, ses actionnaires et ses salariés*

RENNES, France ; QUEBEC, CANADA, le 28 novembre 2017 – Suite aux acquisitions réalisées hors marché de 33,1 % du capital d'Astellia (« Astellia ») (code ISIN : FR0004176535 – mnémonique ALAST), EXFO inc. (« EXFO ») (NASDAQ : EXFO, TSX : EXF) annonce avoir déposé ce jour une offre publique d'achat volontaire en numéraire auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) visant le solde des actions Astellia.

Cette offre sera proposée au prix de 10 euros par action Astellia, soit le même que celui proposé par EXFO dans le cadre des acquisitions hors marché. Il est rappelé que le prix de 10 euros par action Astellia représente une prime de 44,7 % par rapport au cours de clôture de l'action Astellia le 30 août 2017 précédant l'annonce de l'acquisition hors marché et de 56,7 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 12 derniers mois.

Le projet de note d'information sera disponible dans son intégralité sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'EXFO (<http://www.exfo.com/fr/bibliotheque/documents-procedurauxjuridiques/astellia/projet-de-note-information>).

Le rapport établi par Associés en Finance, désigné par Astellia en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur les conditions financières de l'Offre, a conclu au caractère équitable de celle-ci.

Après examen de ce rapport, le conseil d'administration d'Astellia a considéré à l'unanimité que l'offre publique d'achat était dans le meilleur intérêt d'Astellia, de ses actionnaires et de ses salariés, et a par conséquent décidé de recommander aux actionnaires d'Astellia d'apporter leurs titres à l'offre.

Astellia a également déposé ce jour auprès de l'AMF un projet de note en réponse au projet d'offre publique d'achat initiée par EXFO, qui contient notamment le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration d'Astellia.

Le projet de note en réponse sera disponible dans son intégralité sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Astellia (www.astellia.com).

Conformément à la réglementation applicable aux investissements étrangers en France, EXFO a obtenu, le 27 novembre 2017, l'autorisation préalable du Ministère de l'Économie de réaliser l'offre.

L'offre et les deux projets de note restent soumis à l'examen de l'AMF.

A propos d'Astellia

Astellia, un leader mondial de l'analyse de la performance des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés, permet aux opérateurs mobiles d'accroître l'efficacité de leurs infrastructures, la qualité de services, de réduire le risque de perte des clients et de développer leurs revenus. Les solutions de monitoring en temps réel et de dépannage d'Astellia, couvrent l'ensemble des réseaux de bout-en-bout depuis l'accès radio jusqu'au cœur de réseau. À travers son offre produits et services unique, Astellia apporte des solutions d'optimisation automatisée et géolocalisées des réseaux ainsi que d'analyse de données « Big Data ». Astellia optimise chaque maillon de la chaîne de valeur des opérateurs mobiles : opérations de réseau, service à la clientèle, centre de service et marketing. Astellia collabore avec plus de 120 opérateurs dans le monde. Basée en France, Astellia a des opérations importantes en Espagne en plus d'être également au Canada, Liban, Maroc et Afrique du Sud.

A propos d'EXFO

EXFO propose des solutions ingénieuses de test, de surveillance et d'analyse de données de réseaux aux plus grands fournisseurs de services de communication, fabricants d'équipements de réseau et services Web. Depuis 1985, nous collaborons étroitement avec nos clients dans différents contextes – laboratoires, terrain, centres de données et rencontres de direction, notamment – pour offrir des technologies et des méthodes novatrices à chaque stade du cycle de vie des réseaux. Nos solutions d'orchestration de tests et d'analyse de données 3D en temps réel simplifient le travail des clients en leur apportant des données éclairantes issues des réseaux, des services et des abonnés. Notre priorité : aider nos clients à prospérer dans une industrie en pleine transformation, où l'on ne peut plus se contenter du minimum requis en matière de test, de surveillance et d'analyse. Pour en savoir plus, visitez le site EXFO.com et suivez-nous sur notre blogue (en anglais).

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives selon la U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et il est de notre intention que de telles déclarations prospectives soient sujettes aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations ne renfermant aucun renseignement historique et n'étant aucunement liées à la situation actuelle. Des mots comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « pourrait », « estime », « continue », des expressions similaires ou leurs négatives identifient des déclarations prospectives. De plus, toute déclaration concernant nos attentes, nos prévisions ou toute autre description ayant trait aux événements ou aux circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de notre rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable de ceux des déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont notamment l'incertitude macroéconomique ainsi que les dépenses en capital et l'ampleur des déploiements de réseaux dans les secteurs des télécommunications (dont l'adaptation rapide de nos structures de coûts aux conditions économiques anticipées et la gestion de nos niveaux de stocks en fonction de la demande du marché), les conditions économiques, concurrentielles, financières et de marché futures, la consolidation de l'industrie mondiale des tests et de l'assurance de services de télécommunications et la compétition accrue dans le marché, la capacité d'adapter notre offre de produits aux changements technologiques futurs; la prévisibilité limitée du moment et de la nature des commandes des clients; les cycles de vente plus longs pour les systèmes complexes

en raison des étapes d'acceptation chez les clients qui retardent la constatation des revenus; les taux de change instables, la concentration des ventes, le lancement en temps opportun de nos produits et l'accueil du marché quant à nos nouveaux produits et à d'autres produits futurs, notre capacité à développer avec succès nos activités internationales, notre capacité à intégrer avec succès les entreprises que nous acquérons ainsi que notre capacité à maintenir un personnel technique et de gestion qualifié. Les hypothèses, d'après ce qui précède, impliquent des jugements et des risques qui sont difficiles ou impossibles à prévoir et dont plusieurs sont hors de notre contrôle. D'autres facteurs de risque qui peuvent influencer notre rendement futur et nos opérations sont détaillés dans notre rapport annuel selon le Formulaire 20- F et dans nos autres dépôts auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Nous jugeons que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible, mais nous ne pouvons pas garantir qu'elles s'avéreront exactes. Par conséquent, vous ne devriez pas faire preuve d'une confiance totale en ces déclarations prospectives. Ces déclarations sont valables seulement en date du présent document. À moins que ce ne soit requis par la loi ou la réglementation, nous ne nous engageons pas à réviser ou à mettre à jour ces déclarations afin qu'elles reflètent les événements ou circonstances survenant après la date de ce document.

Pour plus d'informations

Vance Oliver
Directeur, relations avec les investisseurs, EXFO
(418) 683-0913, poste 23733
vance.oliver@exfo.com

Christian Queffelec
Président d'Astellia
Tel: +33 2 99 04 80 60
bourse@astellia.com

Marie Calleux
Communication Financière
Tel: +33 1 53 65 68 68
astellia@calyptus.net